

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2014

COMPTE RENDU

Étaient présents :

MM MOYNE Bernard — LUCAND Christophe – GALLOIS Sophie – HUMBERT Frédéric – AMINI Malika – STIEFVATER Yves – SEGUIN Anne – CADOUX Michel – CLUNY Pascale – NAKOS Marie – DOREY Jacques – REMY Aurélie – GUILLON Jean-Michel – PETRIGNET Blandine – SEGUIN Jérôme – DESCHAMPS REVEL Chantal – ALIN Jérôme – QUINTALLET Mary – DEFAUT Marc – RAITTS Nathalie – THOUR Salim

Absents excusés :

MME VACHET Marie-Josèphe (pouvoir à Bernard MOYNE)
M MERRA Jacques (pouvoir à Jérôme ALIN)

La séance est ouverte à 20 heures

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2014

Monsieur DEFAUT demande qu'il soit mentionné dans le compte rendu sa contestation concernant le résultat du vote des membres de la commission d'appel d'offres, commission MAPA et MAPA élargie, et sa décision de saisir les services préfectoraux pour demander l'invalidation de la délibération. Le Maire répond en faveur de cette requête.

Le compte rendu de la séance est ensuite adopté à l'unanimité.

D.1405-01 CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article 1650 du code général des impôts constitue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou son représentant. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Cette commission a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement en matière imposable dans la commune.

En matière de fiscalité directe locale, la commission communale des impôts directs dresse avec le représentant de l'administration la liste des locaux de références et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation et établit les tarifs d'évaluation correspondants. Elle formule par ailleurs un avis sur l'évaluation et la mise à jour

annuelle des propriétés bâties et non bâties. Dans ce cadre, l'administration fournit chaque année à la commission les documents qui recensent les changements intervenus depuis la précédente tenue de cette commission.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants. La durée du mandat des membres est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, ce qui est le cas pour Gevrey-Chambertin, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Les huit commissaires titulaires, ainsi que les huit commissaires suppléants, sont désignés par le Directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal propose donc la liste ci-dessous :

Commissaires titulaires :

B. MOYNE – M.J. VACHET – J. DESIDERI – B. PLANCON – A. SEGUIN – R. DURY – J. MARCHAND – C. BABOUHOT – M. BRACHET – R. SEGUIN – M.T. BONNIN – M. BOISSEL – C. DUGAT – G. DUROCHE – S. GELIN (FIXIN) – J. SEGUIN (MARSANNAY-LA-CÔTE)

Commissaires suppléants :

F. HUMBERT – Y. STIEFVATER – J. MERRA – J. DOREY – G. ROSSIGNOL – D. GOUROUX – P. PIZZOLO – T. MORTET – M. DEFAUT – E. MARCHAND – B. PETRIGNET – G. DELOGE – J.M. GUILLON – S. ESMONIN – M. LIPPE (BROCHON) – V. GEANTET (FIXIN)

DÉSIGNATION DES RÉPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

D.1405-02 : RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°D140402, D140403 ET D140404 DU 7 AVRIL 2014:

Lors de la précédente séance de conseil municipal, l'assemblée délibérante avait procédé à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO), de la commission MAPA, et de la commission MAPA élargie. Monsieur DEFAUT avait à cette occasion fait part de sa désapprobation sur le résultat de ces élections à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et indiqué qu'il déposerait un recours auprès des services préfectoraux pour demander l'invalidation de la délibération.

Les services préfectoraux ont été consultés dès le lendemain matin du conseil municipal à ce sujet, et après vérification, il s'avère que le dernier siège à pourvoir devait effectivement être attribué à la liste « Unis pour Gevrey ».

La Préfecture a confirmé par écrit avoir constaté cette erreur, et demande au conseil municipal de retirer lesdites délibérations, et de procéder à un nouveau vote pour chacune des commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer les délibérations n°D140402, D140403 et D140404 du 7 avril 2014.

D.1405-03 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Le Maire propose à nouveau de désigner les membres de la commission d'appel d'offres qui comprend, outre le Maire Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Ces membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats pour les 3 membres titulaires sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Monsieur Salim THOUR

Les candidats pour les 3 membres suppléants sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Frédéric HUMBERT, Madame Anne SEGUIN.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Madame Mary QUINTALLET.

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de votants : 23

Liste « Gevrey-Chambertin demain » : 23 voix

Liste « unis pour Gevrey » : 23 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Gevrey-Chambertin demain » obtient 2 sièges, et la liste « unis pour Gevrey » 1 siège.

Sont déclarés élus Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Monsieur Salim THOUR membres titulaires, Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN et Mary QUINTALLET membres suppléants, pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres dont le caractère reste permanent.

D.1405-04 : COMMISSION MAPA (Marché à Procédure Adaptée):

Le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une commission « MAPA » dont la composition serait de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, et dont le rôle est d'aider le pouvoir adjudicateur à prendre la décision dans le cadre de l'analyse

des propositions des candidats. Il convient de désigner les membres de la commission MAPA qui comprend, outre le Maire Président, 4 membres titulaires et 4 membres suppléants. Ces membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats pour les 4 membres titulaires sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Monsieur Salim THOUR

Les candidats pour les 4 membres suppléants sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN et Marie NAKOS.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Madame Mary QUINTALLET.

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de votants : 23

Liste « Gevrey-Chambertin demain » : 23 voix

Liste « unis pour Gevrey » : 23 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Gevrey-Chambertin demain » obtient 3 sièges, et la liste « unis pour Gevrey » 1 siège.

Sont déclarés élus Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET, Monsieur Salim THOUR membres titulaires, Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN, Marie NAKOS, Mary QUINTALLET membres suppléants, pour faire partie avec Monsieur le Maire, de la commission MAPA.

D.1405-05 : COMMISSION MAPA ÉLARGIE:

Dans le cadre du marché public relatif à l'aménagement du pôle administratif le Maire propose la constitution d'une commission extra communale qui comprendrait outre le Maire Président, 4 membres titulaires et 4 membres suppléants désignés au sein du conseil municipal, et dont le rôle est d'aider le pouvoir adjudicateur à prendre la décision dans le cadre de l'analyse des propositions des candidats.

Ces membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission siègerait avec les membres titulaires et suppléants désignés au sein du conseil communautaire.

Les candidats pour les 4 membres titulaires sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Monsieur Salim THOUR

Les candidats pour les 4 membres suppléants sont :

Pour la liste « Gevrey-Chambertin demain » : Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN et Marie NAKOS.

Pour la liste « unis pour Gevrey » : Madame Mary QUINTALLET.

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de votants : 23

Liste « Gevrey-Chambertin demain » : 23 voix

Liste « unis pour Gevrey » : 23 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Gevrey-Chambertin demain » obtient 3 sièges, et la liste « unis pour Gevrey » 1 siège.

Sont déclarés élus Monsieur Jacques DOREY, Monsieur Michel CADOUX, Madame Marie-Josèphe VACHET, Monsieur Salim THOUR membres titulaires, Monsieur Frédéric HUMBERT, Mesdames Anne SEGUIN , Marie NAKOS, Mary QUINTALLET membres suppléants, pour faire partie avec Monsieur le Maire, de la commission MAPA élargie, dont le rôle se limitera à aider le pouvoir adjudicateur à prendre la décision dans le cadre de l'analyse des propositions des candidats du marché public.

D.1405-06 BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur CADOUX fait part au conseil municipal de la demande des services de la Trésorerie de procéder à une modification budgétaire. En effet, il est nécessaire de contracter les comptes 002 inscrits au budget général 2014 en dépense et en recette comme suit :

D : compte 002 : 140 417.22 €

R : compte 002 : 901 971.66 €

Et d'inscrire uniquement la somme de 761 554.44 € en recette au compte 002.

Il en est de même pour l'affectation de l'excédent d'investissement de 4300.60 € constaté lors de la clôture du budget annexe ZAE 2013 et repris en excédent d'investissement au budget général 2014. Il y a lieu de ne pas reprendre cet excédent au budget général 2014, lequel ne sera constaté que lors du vote du compte administratif 2014.

Il est donc proposé d'inscrire les crédits comme il suit :

Recette investissement compte 001 : - 4300.60 €

Recette investissement compte 1323-234 : 4300.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	140 417.22 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	140 417.22 €	0.00 €
TOTAL 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	140 417.22 €	0.00 €	140 417.22 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	140 417.22 €	0.00 €	140 417.22 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	4 300.60 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	4 300.60 €	0.00 €
R-1323-234 : VOIRIE 2013	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 300.60 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 300.60 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	4 300.60 €	4 300.60 €
Total Général		-140 417.22 €		-140 417.22 €

D.1405-07 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame SEGUIN sur les dossiers de demandes d'aide formulées par deux associations pour organiser des manifestations locales, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- **2600 €** pour l'association « **Amitié sans frontière** » accordés dans le cadre du jumelage franco-allemand et **1000 €** supplémentaires alloués à titre exceptionnel en raison de l'accueil cette année de la délégation allemande accompagnée d'une chorale dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du jumelage.
- **5000 €** à l'association « **Label épique** » pour l'organisation du festival choral académique du 22 mai 2014 au complexe de Gevrey-Chambertin.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été données conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Remboursements par l'assurance GROUPAMA pour des frais de sinistre (rond-point des terres d'or et rue de la petite issue) pour un montant de 2 569.58 € et de 1 346.57 €.

D.1405-08 : CONSEIL GÉNÉRAL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION ABRIBUS RUE DES BARAQUES

Monsieur DOREY expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement des trottoirs de la rue des Baraques, l'abribus qui était en place au niveau de l'arrêt Transco a été entièrement démonté en raison de sa vétusté. Il convient

donc de le remplacer, afin d'offrir à nouveau aux usagers, notamment les scolaires, la possibilité d'être à l'abri des intempéries en attendant l'arrivée du bus.

Néanmoins, compte tenu de la configuration des lieux, les 2 modèles préconisés par le Conseil Général sont d'une longueur trop importante qui ne permet pas d'envisager une implantation.

Il est donc nécessaire d'avoir recours à un abribus construit sur mesure (3 mètres maximum de long) d'un modèle identique à ceux qui sont en place dans les autres arrêts, dans un souci d'homogénéité.

Monsieur DOREY a contacté à ce sujet les services du Conseil Général, lesquels lui ont indiqué la possibilité d'obtenir une subvention à hauteur de 50% du prix de l'abribus dès lors que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de son implantation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général :

- une subvention pour le financement d'un abribus représentant 50% du prix d'acquisition.
- l'autorisation de commander le matériel avant accord de subvention compte tenu de sa réalisation sur mesure.

AFFAIRES DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur DOREY présente un compte rendu sur les travaux en cours place des marronniers et rue des baraques. L'avancement se poursuit mais les jours fériés du mois de mai occasionnent un ralentissement. L'implantation des conteneurs enterrés du point d'apport volontaire ne se fera pas avant un délai de 6 semaines, la commande ayant été envoyée la semaine dernière au fournisseur.

La mise en place des pavés de l'arrêt de bus est presque terminée, l'asphaltage des place de parking place des marronniers est prévu pour cette semaine.

La commune aura à supporter environ 25 000 € de frais supplémentaires pour la mise en décharge au centre d'enfouissement technique de Drambon des gravats d'asphaltes trouvés sous les trottoirs.

Monsieur DOREY fait part de la réflexion actuellement menée avec le Maire sur l'harmonisation du mobilier urbain, et souhaite que la commission cadre de vie se réunisse rapidement pour faire part de propositions.

Il signale également qu'il a demandé aux services techniques de mettre en suspend le fleurissement d'été dans l'attente de l'acquisition du nouveau mobilier urbain.

Madame QUINTALLET demande à Monsieur le Maire si la commune peut demander au Conseil Général de repeindre les abribus de la RD 974 qui sont tagués. Celui-ci en prend bonne note, et prendra contact avec Madame HILPERT du Conseil Général pour évoquer ce problème.

Monsieur GUILLON fait remarquer à ce sujet que le syndicat viticole a fait une demande auprès d'un propriétaire pour qu'il efface les tags sur un de ces murs

d'enceinte de parcelle de vigne. Devant l'absence de réaction de ce dernier, le recours à un retrait d'habilitation est envisagé. (retrait pendant 1 an de l'appellation)

Monsieur LUCAND propose que la communauté de communes puisse interpeller les services préfectoraux sur ce phénomène de tag, conjointement avec le syndicat viticole. Puis, il fait part de la création le 7 mai dernier de 6 commissions au sein de la communauté de communes.

Affaires scolaires, périscolaires et jeunesse – Solidarité, culture, et animation – Eau & assainissement – Déchets – Travaux – Nature & tourisme.

Les élus intéressés sont invités à s'inscrire avant la fin du mois, sachant que le nombre de places a été volontairement limité dans un souci d'efficacité des commissions dans leurs travaux.

Cinq élus font part de leur souhait d'être inscrit dans les commissions suivantes :

Madame QUINTALLET : commission déchets

Messieurs HUMBERT et DEFAUT : commission nature & tourisme

Monsieur DOREY : commission eau & assainissement

Monsieur ALIN : commission travaux

Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal élus au bureau communautaire de la communauté de communes siègent au bureau municipal.

Commission communication : Madame GALLOIS informe le conseil municipal que la commission se réunira le 23 juin.

Monsieur DEFAUT souhaite obtenir les coordonnées téléphoniques et les adresse électroniques des conseillers. Le Maire communiquera la liste des adresses électroniques. En ce qui concerne les numéros de téléphone, il fait part du souhait de certaines personnes à ne pas divulguer ceux-ci.

Madame QUINTALLET demande si la salle du conseil ne pourrait pas faire l'objet d'une nouvelle disposition et de certains aménagements permettant d'améliorer le confort (étroitesse des places), la lumière ambiante, et supprimer les bruits parasites des tubes néon. Puis, elle fait part de son étonnement de ne pas avoir reçu d'invitation à deux vernissages organisés dernièrement par des associations. Le Maire répond qu'effectivement des invitations personnelles ont été reçues en mairie pour ces vernissages, mais qu'elles étaient adressées uniquement au Maire et à l'Adjointe à la culture.

Commission cadre de vie : Monsieur DOREY précise qu'une réunion est fixée au mercredi 21 mai à 19h salle Poupon.

Elections européennes du 25 mai 2014 :

Le Maire invite les conseillers municipaux à compléter le tableau des permanences pour tenir les bureaux de vote.

Remerciements : Le Maire communique au conseil municipal la lettre de remerciements adressée par l'association « Courir pour Tom » pour le concours apporté par la municipalité à l'occasion du concert de Christophe MAE qui s'est déroulé au complexe sportif en faveur du jeune Tom.



La séance est levée à 21 h 40
Prochain conseil municipal fixé au lundi 23 juin 2014 à 20h

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES
LORS DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2014**

Étaient présents :

MM MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – LUCAND Christophe – GALLOIS Sophie – HUMBERT Frédéric – AMINI Malika – STIEFVATER Yves – SEGUIN Anne – CADOUX Michel – CLUNY Pascale – MERRA Jacques – NAKOS Marie – DOREY Jacques – REMY Aurélie – GUILLON Jean-Michel – PETRIGNET Blandine – SEGUIN Jérôme – DESCHAMPS REVEL Chantal – QUINTALLET Mary – DEFAUT Marc – RAITS Nathalie – THOUR Salim

Absent excusé :

M ALIN Jérôme (pouvoir à Jacques MERRA)

D140401	Désignation des représentants du conseil municipal aux divers organismes
D140402	Désignation des membres du conseil à la commission d'appel d'offres
D140403	Désignation des membres du conseil municipal à la commission MAPA
D140404	Désignation des membres du conseil municipal à la commission MAPA élargie
D140405	Désignation des membres du conseil municipal au CCAS
D140406	Constitution des commissions communales
D140407	Délégation du conseil municipal au Maire
D140408	Fixation des indemnités des élus

Signatures des conseillers présents :

